

# Fermeture de classes : pour les communes rurales, le compte n'y est pas

Publié le 20/03/2018

## CHIFFRES-CLÉS

- 207 classes fermées dans les départements les plus ruraux selon le ministère de l'Éducation nationale
- 808 postes supprimés selon le syndicat Snuipp FSU

C'est à une véritable opération déminage que se sont livrés la semaine dernière le chef de l'État et le ministre de l'Éducation nationale, Jean-Michel Blanquer, en visite à Rilly-sur-Vienne (786 hab. – Indre-et-Loire) pour réaffirmer leur soutien aux écoles rurales.

Depuis quelques semaines la grogne ne fait qu'amplifier dans les territoires ruraux face aux annonces de fermetures de classes.

D'autant plus que le Président avait promis un moratoire sur les fermetures en milieu rural en juillet 2017. Jean-Michel Blanquer a assuré début mars que seules 200 à 300 classes rurales « grand maximum » seraient fermées à la rentrée 2018.

Le 15 mars, aux côtés du chef de l'État, il faisait état de « 207 classes fermées » à la rentrée 2018, en solde net, dans les 45 départements les plus ruraux, ce qui correspond à la différence entre 990 fermetures de classes et 783 ouvertures, selon le ministère. De son côté, le SNUipp FSU, principal syndicat enseignants, décompte des actions de mécontentement dans près de 70 départements depuis début février.

## 1200 postes feraient défaut

Le syndicat a dénombré les fermetures de classes dans les 90 départements où les instances décisionnaires en matière de carte scolaire se sont déjà tenues. Dans un communiqué du 16 mars, il annonce au contraire 1097 fermetures dans les écoles rurales, pour seulement 289 ouvertures, en retirant les départements uniquement urbains. Soit 808 postes supprimés au total.

Pour le syndicat, les 3 880 postes créés pour la rentrée 2018 ne suffisent pas à financer le dédoublement des CP et des CE1 en REP+ et des CP en REP.

La mesure-phare du gouvernement « consommera » à la rentrée environ 6 200 postes. « Même en tenant compte de la baisse démographique, ce sont près de 1 200 postes qui font défaut pour préparer la rentrée 2018. Recteurs et directeurs d'académie sont donc contraints à des redéploiements en ponctionnant les postes des secteurs ruraux », affirme le SNUipp FSU.

## Effet trompe l'œil des moyennes nationales

Un scénario qui correspond exactement à la réalité vécue par les écoles de la Sarthe, comme en témoigne Dominique Dhumeaux (sans étiquette), vice-président de l'Association des maires ruraux de France (AMRF), et maire de Fercé-sur-Sarthe (583 hab. Sarthe). « Notre département subit une baisse d'effectifs de 700 élèves. Le nombre de postes enseignants va rester stable. Mais comme nous avons 39 CE1 dédoublés à ouvrir à la rentrée, ce sont 33 classes qui seront fermées en milieu rural, et six postes ponctionnés sur le vivier de remplaçants », s'insurge l'élus qui dénonce l'effet trompe l'œil des moyennes nationales :

Pour le Président, tant d'enfants en moins équivaut à tant de classes en moins. Sauf que derrière, ce n'est jamais une classe complète qui disparaît, mais plutôt deux ou trois enfants par ci, par là. Ainsi, dans la Sarthe, le seuil de fermeture de classe est à 62 élèves. Dans une école de trois ou quatre classes, il suffit de perdre 2 ou 3 élèves pour passer en dessous et voir une classe fermer, avec, pour les classes qui restent, trois voire quatre niveaux par classe ! Comment expliquer aux parents que leur enfant reste dans une classe à quatre niveaux pour que l'enseignant puisse ouvrir une classe à 12 élèves en Rep et Rep+ ? La réalité du terrain, elle est là !

Dans la Sarthe, la mobilisation a permis de desserrer l'étau sur les petites écoles, mais à postes constants. « C'est donc au détriment d'autres zones », regrette Dominique Dhumeaux.

## « Un défaut technocratique »

---

Il est probable que le gouvernement comptait sur la baisse démographique (30 100 élèves de moins à la rentrée 2018, d'après les prévisions du ministère) pour faire passer les dédoublements de CP et CE1 sans trop grever le budget de l'Etat. Avait-il sciemment prévu d'en faire pâtir les écoles rurales ? Agnès Le Brun, présidente de la commission éducation à l'Association des maires de France (AMF), et maire de Morlaix (14 830 hab. , Finistère), veut accorder le bénéfice du doute à Jean-Michel Blanquer :

Je le crois sincèrement contrit du sentiment que ses décisions ont provoqué. Ce qu'il n'a pas vu, c'est que les territoires ruraux ne sont pas uniquement dans les départements repérés comme ruraux. Je pense qu'il y a eu une sorte de maladresse sur l'identification des besoins, un défaut technocratique. Pour ces territoires ruraux qui ne sont pas labellisés comme tels, se voir supprimer une classe alors qu'à 12 km dans une zone plus urbaine, on en ajoute une pour les dédoublements, ça pose forcément question. Ça voudrait dire qu'il n'y a aucune déshérence sociale ou culturelle... ce qui ne correspond pas à la réalité. Ce n'est pas le critère qui fait le territoire !

## Regrouper les écoles dans des pôles éducatifs

---

En Haute-Saône, autre département rural, la situation est beaucoup moins tendue. Les élus ont anticipé les baisses démographiques, en regroupant leurs écoles dans des pôles éducatifs. « Ce qui occasionne forcément des fermetures. Mais nous préférons que la stratégie soit choisie plutôt qu'imposée », concède Jean-Paul Carteret (PS), vice-président de l'AMRF en charge de la question scolaire, et maire de Lavoncourt (327 hab. – Haute-Saône).

« On ne peut pas toujours aborder la question du milieu rural sous l'angle des fermetures de classes, plaide-t-il. Certes, nous ne voulons pas être les variables d'ajustement des classes dédoublées, mais faisons aussi en sorte de proposer à nos élèves des conditions de scolarisation équivalentes à celles des villes ! » Pour ce maire, regrouper les écoles n'est pas un vilain mot, même s'il comprend l'abattement des maires qui perdent leur école. « J'ai envie de leur dire : organisez-vous ! »

## Deux propositions sur le périscolaire

---

Pour lui, il s'agit aussi de prendre en compte la vie globale de l'enfant. « Le temps scolaire d'en représente que 10% ! D'où l'importance de proposer des activités périscolaires de qualité dans un secteur, pour attirer davantage de familles. Ce que nous avons fait ici. En 1975, mon village avait quatre classes. C'est toujours le cas aujourd'hui, alors que nous n'avons que des activités de services dans les environs », explique-t-il.

Dans ce contexte, l'AMRF vient de faire deux propositions au ministre de l'Éducation nationale, votées lors de l'Assemblée générale de l'association le 12 mars. La première suggère que le directeur de l'accueil périscolaire soit membre de droit du conseil d'école, ce qui n'est pas le cas actuellement, « pour favoriser la mutualisation des projets entre communes rurales », insiste Jean-Paul Carteret.

La deuxième invite à décharger les directeurs d'école de deux journées et demi par mois pour leur permettre de monter un projet éducatif et de le suivre, avec le ou les maires s'il s'agit d'une intercommunalité ou d'un regroupement pédagogique intercommunal. « Le maire est un acteur de la vie scolaire. Il signe le projet éducatif de territoire, mais comment peut-il faire seul ? Il faut qu'il travaille en collaboration avec le directeur d'école », avance l' élu.

## Refus des conventions ruralité

---

Depuis quelques semaines, le sénateur Alain Duran a repris son bâton de pèlerin pour convaincre les départements récalcitrants de signer une convention ruralité, ce qui permet de préserver des postes en échange d'une réorganisation du réseau. « Nous n'irons surtout pas dans ce sens ! Le seul objectif du directeur académique est de trouver des pistes d'économie pour son ministère, sans se soucier des conséquences globales. Il est hors de question d'infliger des trajets de 15 km à des enfants de maternelle en regroupant les classes. Ce que nous voulons, c'est revoir les seuils de fermeture de classe ! » martèle Dominique Dhumeaux. Une revendication qui risque d'avoir du mal à passer.